

Petzl Distribution

Sport - sport@petzl.com tel : 33 (0)4 76 92 09 05 - fax : 33 (0)4 56 58 19 50 ZI Crolles, Cidex 105 A, 38920 Crolles, France S.A.S. au capital de 688.440 € - 388 381 642 R.C.S. Grenoble T.V.A. FR 47388381642 - EORI FR 38838164200015

Banque pour paiement par virement:

LA BANQUE RHONE-ALPES IBAN : FR76 1046 8024 6410 5528 0020 038 BIC : RALPFR2G

Confirmation de commande N° 112799

Information

Date 27.06.2017 N° de client 9000000245

N° TVA client.

Commercial: ETIENNE François

Téléphone :

Assistante commerciale : BURTIN Jessica

N° Commande d'achats PARTENARIAT 2017

- 3

Acheteur : SAVARY Julien
Date prévue de livraison: 30.06.2017

Modalités de paiement : 45 jours fin de mois

INCOTERM: FCA CROLLES

Adresse de livraison

EL CAP SARL

SALLE D'ESCALADE

7 RUE DES COMPAGNONS

44806 ST HERBLAIN

Adresse de facturation

EL CAP SARL

SALLE D'ESCALADE

7 RUE DES COMPAGNONS

44806 ST HERBLAIN

Ref produit Designation	Qua	ntité	Tarif unitaire	Montant H.T.
P044AA01 KIT JAG SYSTEM 2 M Prix 185,00 Remise contractuelle 33,00% REMISE PARTENARIAT 25,37%		1	92,50	92,50
Date prévue de livraison: 07.07.201	7			
L36YUO 85 LONGE JOKO-Y 85 CM Prix 23,75 Remise contractuelle 33,00% REMISE PARTENARIAT 25,37%		16	11,88	190,08
C40A 150 SANGLE ANNEAU 150 CM ROUGE Prix 7,00 Remise contractuelle 33,00% REMISE PARTENARIAT 25,37%		12	3,50	42,00
C40A 120 SANGLE ANNEAU 120 CM VERT Prix 5,90 Remise contractuelle 33,00% REMISE PARTENARIAT 25,37%		12	2,95	35,40
R077DA CORDE PARALLEL 10,5MM L2 1,68 Remise contractuelle 33,00% REMISE PARTENARIAT 25,37%		1	336,01	336,01
Avec la configuration suivante :				
COULEUR CORDE	ROUGE			
LONGUEUR CORDE	400 m			
NB TERMINAISON COUSUES	Pas de terminaison			



Petzl Distribution

Sport - sport@petzl.com tel : 33 (0)4 76 92 09 05 - fax : 33 (0)4 56 58 19 50 ZI Crolles, Cidex 105 A, 38920 Crolles, France S.A.S. au capital de 688.440 € - 388 381 642 R.C.S. Grenoble T.V.A. FR 47388381642 - EORI FR 38838164200015

Banque pour paiement par virement:

LA BANQUE RHONE-ALPES IBAN : FR76 1046 8024 6410 5528 0020 038 BIC : RALPFR2G

Confirmation de commande N° 112799

ef produit Designation		Quantité	Tarif unitaire		Montant H.7
Date prévue de livraison:	14.08.2017				
Détail TVA					
TVA collectée 20% otal	Montant H.T. 695,99 695,99	Montan 13 13	t TVA 9,20 9,20	Devise EUR EUR	Montant TT 835,1 835,1
<u>ota</u>	000,00		.0,20	2011	000,1

Le client reconnait avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente figurant au verso ou jointes au présent document et en particulier les clauses de réserve de propriété (6) et de juridiction (17.1)

Entreprise certifiée ISO 9001

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Entre l'acheteur dénommé ci-après le Client et la société PETZL DISTRIBUTION dénommée ci-après la Société, il est convenu ce qui suit :

1 - PRÉAMBULE : Les conditions générales de vente (ci-après : CGV) concernent les produits PETZL DISTRIBUTION présentés dans les catalogues PETZL et définis sous le terme produits PETZL DISTRIBUTION DU CONTRAT : Toute commande de produits distribués par notre Société, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV. Toute clause contraire aux présentes CGV. Toute clause contraire aux présentes CGV, subjuée notamment dans les conditions générales d'achat du Client, n'est pas opposable à notre Société, Au cas où une commande déterminée paraîtrait faire l'objet de dérogations à nos CGV, nous nous réservons litoption desoumettre notre acceptation à l'application de conditions particulières appropriées à la situation. Il en est ainsi de toute commande présentant un caractère anormal et notamment à risque financier excessif ou provenant d'un Client qui ne se serait pas acquitté de toutes ses obligations résultant d'affaires antérieures, qui aurait manifesté à l'égard de notre Société un comportement déloyal ou contraire aux usages commerciaux. Le risque financier présenté par un Client peut résulter notamment de son état de cessation des paiements, de références commerciales jugées insuffisantes par notre Société, de la circonstance que le Client est nouveau ou irrégulier. Nous nous réservons, à ce titre, d'exiger des garanties telles que le garantie de l'Administrateur Judiciaire et/ou des modalités de paiement particulières (paiement avant départ des marchandises, à la livraison...).

3 - ACCEPTATION DES COMMANDES : Toute commande n'est réputée acceptée qu'après comptre de la date de réception de la commande n'est réputée acceptée qu'après comptre de la date de réception de la commande n'est réputée acceptée qu'après nomande initiale ne liera notre Société qu'après acception expresse de notre part. En tout état de couse acteur de la des de réception

compter de la date de réception de la commande. Toute demande de modification par rapport à la commande initiale ne liera notre Société qu'après acception expresse de notre part. En tout état de cause, notre acceptation, reste soumise à la condition que, jusqu'à la livraison aux entrepôts du Client de tout ou partie de la commande, il ne soit apparu aucun risque financier ou tout autre élément de nature à la remettre en cause. Toute commande est néanmoins ferme et définitive pour le Client.

4 - TARIFS:

4 - TARIFS:

5 Pour les produits standards, les prix des produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour départ usine (Crolles-France) des produits ou FCA (Crolles-France) Incoterms 2010 pour les ventes à l'export. Les prix étant fixés en fonction des conditions économiques actuelles, notre Société se réserve le droit de les modifier à tout moment, sans aucun préavis, en cas de fluctuation de ces conditions. À ce titre, les prix, renseignements caractéristiques figurant sur les tarifs, catalogues ou autres documents, sont donnés à titre indicatif, et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Sauf stipulation particulière, les prix donnés s'entendent hors toutes taxes pour des produits pris dans les usiense de notre Société. Pour les livraisons à l'étranger, tous les impôts, taxes et redevances, ayant leur origine en dehors du territoire français,

hors toutes taxes pour des produits pris dans les usines de notre Société. Pour les livraisons à l'étanger, tous les impôts, taxes et redevances, ayant leur origine en dehors du territoire français, sont à la charge du Client.

4.2. Produits : Notre Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment les produits quont proposés au Client et que ce dernier a pu référencer, ce sans aucun préavis et sans pouvoir donner droit au versement de quelconques dommages-intérêts.

5 - INTÉGRITÉ DES PRODUITS ET INFORMATION DU CONSOMMATEUR : Le Client n#est pas autorisé à modifier/altérer les caractéristiques des produits vendus, en particulier leurs lignes, contours, couleurs, forme, texture ou matériaux. Ces caractéristiques peuvent être celles du contours, couleurs, forme, texture ou materiaux. Ces caracteristiques peuvent etre celles du produit lui-même ou de son ornementation. Ainsi, le packaging des produits, compris en son sens le plus large, ne saurait être modifié, incluant ainsi tous les documents (notices, documents techniques, certifications et autres) qui y seraient attachés. Ces documents sont indissociables des produits vendus. Cette obligation a pour but premier d'assurer la sécurité de nos utilisateurs finaux. Notre Société décline toute responsabilité et garantie en lien avec lesdits produits modifiés/altérés et engagera toutes actions nécessaires envers le Client qui porterait atteinte à l'intégrité de ces produits en considerations de la consideration de la cons produits.
Il est de la responsabilité du Client d#attirer l#attention duconsommateur tant sur l#importance de

Il est de la responsabilité du Client d'#attirer l#attention dizonsommateur tant sur l#importance de l#entretien et du contrôlepériodique des produits, comme cela est indiqué sur les avertissements de sécurité attachés aux produits ou figurant dans les notices devant les accompagner, que sur les caractéristiques et conditions d'#utilisation des ditsproduits.

6 - CONDITIONS DE REGLEMENT ET DEFAUT DE PAIEMENT:

6.1. Sauf stipulation contraire prévue aux conditions particulières, les factures sont payables à notre siège social au plus tard à 30 jours date de facture. Pour tout Client ne possédant pas un compte ouvert dans notre Société, le règlement doit intervenir au comptant à la commande. Toute demande d'ouverture de compte devra être accompagnée de références bancaires et commerciales usuelles.

demande d'ouverture de compte devra être accompagnée de références bancaires et commerciales usuelles.

6.2. En application de l#article L 441-6 du Code decommerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1) Des pénalités de retard calculées sur l'intégralité des sommes dues, par application d'un taux d'intérét égal à 3 fois le taux de l'intérét légal en vigueur au jour où le paiement aurait dû intervenir.

2) Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

6.3. Le défaut de paiement entraînera de plein droit : 1) l'exigibilité de toute créance, en cas de terme accordé ; 2) la perte des remises et ristournes qui auraient pu être accordées et acquises au Client ; 3) le paiement avant livraison de toute commande déjà acceptée ; 4) l'application d'une indemnité égale à 15 % de la somme due à titre de clause pénale avec un minimum de 800 euros hors taxes.

hors taxes.
7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Les produits objets du présent contrat restent la propriété inaliénable et insaisissable de notre Société jusqu'au paiement complet du prix TTC par le Client. Jusqu'à cette date, le Client s'engage à ne pas aliéner, ni louer, ni transformer les produits objets du présent contrat sans l'accord préalable de notre Société, ni à les donner en gage à ses créanciers. En cas de saisie opérée par des tiers sur les produits objets de la réserve de propriété, le Client devra, lors de la rédaction du procès-verbal de saisie, informer l#huissierinstrumentaire de la réserve de propriété au bénéfice de notre Société et informer immédiatement le vendeur de la saisie.

saisie.
Si le Client ne respecte pas les conditions de paiement prévues, ou s'il fait l'objet avant le paiement intégral du prix d'une procédure de règlement collectif, notre Société se réserve la faculté de reprendre possession des produits aux frais du Client. À cet effet, notre société et notre transporteur sont autorisés à pénétrer, pendant les heures ouvrées, dans les établissements et les locaux du Client où se trouvent les produits, pour procéder à leur enlèvement. Les sommes versées par le Client jusqu'au jour de la reprise resteront acquises à notre Société à titre de

versées par le Client jusqu'au jour de la reprise resteront acquises à notre Société à titre de dommages-intérêts.

8 - TRANS-FERT DES RISQUES : Nonobstant la clause de réserve de propriété ci-dessus, les risques passent à la charge du Client selon I#Incoterm 2010FCA Crolles-France, sauf stipulations contraires mentionnées sur l'#accusé de réception decommande. La survenance d'#ursinistre entraînant la perte, la détérioration ou la destruction des produits, avant le paiement de la totalité des sommes dues par le Client, ne libère pas le Client de son obligation de paiement. Celui-ci est tenu d'#avoir souscrit uneassurance couvrant les risques de perte ou détérioration du produit jusqu!#au complet paiement duprix. Notre Société peut décider de percevoir directement l'indemnité d'assurance au lieu et place du Client qui accepte et qui restera tenu de la différence entre le montant de l'indemnité et le préjudice subi par notre Société.

9.1. Délais de livraison :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. La responsabilité de notre Société ne pourra être recherchée en cas de retard de livraison. Le délai de livraison ne peut commencer à courir

Les delas de liviason soir données à uterindicatir. La responsabilité de note Societé ne pourri qu'à partir du moment où notre Société a confirmé la commande et a reçu le règlement éventuellement prévu à la commande. En cas de vente à l'exportation, les différentes autorisations (licence d'importation, autorisation de transfert de devises) devront avoir été obtenues préalablement. Toute modification intervenant en cours d'exécution même si elle est acceptée par notre Société, entraîne une prolongation du délai de livraison prévu selon les modalités communiquées par notre Société au Client.

9.2. Retard d'enlèvement : Lorsque le Client ne procède pas à l'enlèvement en nos locaux ou refuse de réceptionner les produits, le délai de livraison étant venu à échéance, notre Société sera en droit de mettre la marchandise en entrepôt aux frais du Client et de lui réclamer le remboursement des frais de transport. Si le retard apporté à l'enlèvement de la marchandise des remboursement de la marchanoise des mas de transport. Si le retard apporte a l'enlevement de la marchanoise des magasins de notre Société dépasse de deux semaines la date de mise à disposition ou si le Client se refuse à réceptionner la livraison, notre Société sera en droit de résilier le contrat et de procéder à la revente des produits.

10 - RÉCLAMATIONS - RETOURS : Toute réclamation portant sur un vice apparent ou une non-conformité du produit par rapport à la commande devra être formulée par écrit dans un délai de 5 jours suivant la mise à disposition du produit par notre Société. Passé ce délai de 5 jours, le

ue o jours survarir la rilise à dispusition du produit par notre Société. Passe ce delai de 5 jours, le Client sera réputé n'avoir aucun grief à l'encontre de notre Société et aucune réclamation ne sera prise en compte par notre Société à ces titres. Les retours ne sont autorisés que si notre Société les a préalablement acceptés. Ils doivent lui parvenir franco de tous frais à domicile en parfait état de neuf, dans leur emballage d'origine. Les produits seront refusés ou échangés à l'initiative de notre Société. Dans le cadre d#un échange pour tout produit non rendu en état de neuf, une minoration de 5 % de l#avoir sera effectuéepour frais de reconditionnement frais de reconditionnement. 11 - SUPPORTS PUBLICITAIRES : Tous les supports publicitaires mis à titre gratuit à la disposition

11 - SUPPORTS PUBLICITAIRES: 1 ous les supports publicitaires mis a titre gratuit à la disposition du Client sont et démeurent la propriété de notre Société. Aussi notre Société se réverve le droit de les déplacer à l'intérieur du ou des magasins du Client, en accord avec lui, ou de les retirer. Le matériel publicitaire dont il ne sera plus fait usage devra être conservé à la disposition de notre Société. Il ne pourra être détruit par le Client qu'après l'autorisation de notre Société. 12 - REVENTE PAR INTERNET: Le Client est autorisé à mettre en vente les produits sur son propre site internet, ci-après dénommé « le Site » aux termes et conditions suivants: Le Site doit être hébergé par un fournisseur d'accès dont la compétence est renommée, sur un serveur de qualité assurant une bande passante suffisante pour traiter la demande movenne des

Le site doit eur eleufegé par un troumisseur d'accès duit la completence est renormée, sur un serveur de qualité, assurant une bande passante suffisante pour traiter la demande moyenne des clients sans dégradation de la rapidité et/ou de la fiabilité du Site notamment en ce qui concerne la procédure de paiement.

Le Site doit bénéficier d#unedisponibilité fonctionnelle en adéquation avec les pratiques courantes du commerce.

L#Hébergeur du Site doit êtreéquipé d#une technologie decryptage standard ou permettant au moise des paiements sécurisés en linne.

moins des paiements sécurisés en ligne. Le Client doit veiller au respect des lois et règlements applicables au niveau international, national

Le Client doit veiller au respect des lois et regiernems applicables au niveau international, national et local, ainsi que des pratiques courantes de l#industrie.

Le Client doit fournir aux utilisateurs de son Site l#ensemble des informationsimposées par la loi notamment en ce qui concerne l#identification du directeurde publication et le traitement des données personnelles des utilisateurs.

L#image de marque, laréputation de notre Société et la nature technique des produits justifient l#exigence de standards dequalité que doit respecter le Client. À cet effet, les critères qualitatifs etivants espect respectée:

suivants seront respectés :

Présentation complète des caractéristiques techniques des produits ainsi que leurs spécificités

Presentation complete des caracteristiques tecnniques des produits ainsi que leurs specificonctionnelles et technologiques.
 Les marques doivent être clairement affichées et identifiables.
 Environnement sobre et attrayant mettant en valeur les produits sur un fond monochrome conformément aux exigences de la Charte graphique.
 Photographies de qualité professionnelle permettant un affichage de qualité du produit.

- Facilité de navigation.
- Absence de bannières publicitaires, de pop-up ou de toute autre forme de publicité sur les pages

- Absence de banileres publicitaires, de pop-up ou de toute autre forme de publicite sur les pages de présentation des produits.
 Absence de messages, d#images, de liens sons ou toutautre élément de nature à dévaloriser l#image des produits.
 Présence du lien hypertexte vers le site de la Société.
 13 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société, en ce qui concerne notamment les marques, brevets, dessins et mediate de tall'use forces dévides tous ut tres décit de propriété intellectuelle détaute des la sociétés. et modèles, et d'une façon générale, tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par la Société et les sociétés affiliées à celle-ci.
- Societe et les societes arillees a celle-ci.

 14 GARANTIE : Le Client déclare avoir eu communication et connaissance des conditions générales de garantie applicable pour les produits. En tout état de cause, il est rappelé que la garantie contractuelle pour les produits est limitée à trois ans, pièces et main-d'oeuvre uniquement, en cas de défaut de fabrication. Sont exclus de la garantie, l'usure normale ou les utilisations non appropriées, ainsi que les dommages dus aux accidents, négligences et utilisations pour lesquelles caproduit l'est nes destiné ce produit n'est pas destiné. 15 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ: Sauf disposition d'ordre public contraire, notre Société

ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des produits et

directement ou indirectement de l'utilisation ou de l'impossibilite d'utilisation des produits et notamment :

- notre Société ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage spécial, indirect ou incident, tels que notamment, baisse de production, perte de profits et cela même si la Société a été avertie de la possibilité de la survenance de tels dommages ou pertes,

- en outre, notre Société ne sera pas responsable en cas de perte ou destruction de tout bien,

- en outre, notre societé ne sera pas responsable en cas de perte ou destruction de tout bien, dommage ou dépense ayant pour origine directe ou indirecte l#utilisation, la mauvaiseutilisation ou l#incapacité d#utilisation desproduits par le Client, et cela de façon indépendante ou en combinaison avec un autre produit ou en cas de perte commerciale de quelque nature qu#elle soit et ne sera en aucun cas tenue de fournir un produit de remplacement.
En aucun cas la responsabilité contractuelle de notre Société telle qu#elle pourrait êtreengagée en application du présent contrat ne saurait excéder le montant des sommes payées par le Client pour la tent de produit de la receit de la contractuelle de notre l

pour l#achat des produits. 16 - FORCE MAJEURE : Notre Société ne sera tenue pour responsable pour non-respect de ses 10 - PURCE MAJEURE: Notre Societe ne será tenue pour responsable pour non-respect de ses obligations nées de la présente commande en cas de force majeure tels que notamment : lock-out, grève, épidémie, embargo, accident, notamment d'outillage, bris de machine, interruption ou retard dans les transports, impossibilité d'être approvisionné, défectuosité des matières premières, tout événement indépendant de notre volonté entraînant un chômage partiel ou total dans notre Société, celle de nos fournisseurs ou sous-traitants ou toute autre cause imprévisible et la commondation de la consideration de la co insurmontable qui lui soit extérieure, et qui empêche la bonne exécution du présent contrat. 17 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE :

17 - ATI HIBUTION DE JURIDICTION - DIKOIT APPLICABLE: 17.1. De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux, au Tribunal de Commerce de GRENOBLE (France), quels que soient le lieu de livraison, le mode de palement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
17.2. Les ventes sont soumises à la loi française dans son intégralité. En cas de littge concernant l'application de lu l'interprétation des défendeurs.

l'application ou l'interprétation des présentes, le texte en langue française aura valeur authentique.

APPI ICABLE A# COMPTER DU 01-01-2017. Annule et remplace les précédentes CGV.

Petzl Distribution SAS au capital de 688 440 euros SIRET 388 381 642 00015 R.C.S Grenoble 388 381 642